

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PURESSENTIEL HUILE ESSENTIELLE CITRON BIO

**Date: 15/11/2011**

**Version: V1**

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**Nom du produit : PURESSENTIEL HUILE ESSENTIELLE CITRON BIO**

**Type de produit :** Huile essentielle

**Usage :** Complément alimentaire

**Raison Sociale :** LABORATOIRE PURESSENTIEL

Avenue Molière 150

1050 Bruxelles BELGIQUE

**Téléphone :** + 32 (0) 2 896 44 88

**Numéro d'appel d'urgence :** +33 (0)1 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS



DANGER

Classification GHS :(Législation : CLP)

AH1 Danger par aspiration 1  
EHA1 Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1  
EHC1 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 1  
FL3 Liquides inflammables 3  
SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2  
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P210 - Tenir à l' écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient ferme de manière étanche.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

EUH208 - Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut produire une réaction allergique.



Classification conformément aux directives UE 67/548/CEE et 1999/45/CE :

- Risques physico-chimiques :  
R10:Inflammable.

- Risques pour la santé : Xn  
R38:Irritant pour la peau.  
R43:Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R65:Nocif: Peut provoquer une atteinte de poumons cas d'ingestion.

- Risques pour l'environnement : N  
R50-53:Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conformément à la directive de la CEE dite "Toutes préparations" 1999/45/CE et de ses adaptations et à la directive 2001/59/CE portant 28ème adaptation à la directive 67/548/CE "Substances dangereuses".

### 3. COMPOSITION DU PRODUIT

CAS EINECS : 84929-31-7  
CAS US : 8008-56-8  
EINECS : 284-515-8

#### Constituants contribuant aux dangers :

Matière	C.A.S	EINECS	Symbole danger	classification GHS	Pourcentage %
Limonene	5989-27-5	227-813-5	N, Xi R38 R43 R50-53 R10	AH1, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1 ; H226, H304, H315, H317, H400, H410	[ 70 ; 72 ]
gamma-Terpinene	99-85-4	202-794-6	Xn R10 R65	AH1, FL3 ; H226, H303, H304, H316	[ 10 ; 12 ]
Citral	5392-40-5	226-394-6	Xi R38 R43	SCI2, SS1 ; H227, H303, H313, H315, H317, H401	[ 2 ; 4 ]

### 4. PREMIERS SECOURS

#### **Inhalation excessive:**

Placer le sujet au repos au grand air. Au besoin, consulter un médecin en cas de troubles.

#### **Contact avec la peau :**

Oter les vêtements imprégnés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Rincer à grande eau. Si l'irritation persiste ou en cas de lésion cutanée, consulter un médecin.

#### **Contact avec les yeux :**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### **Ingestion :**

Rincer la bouche avec de l'eau, demander immédiatement conseil à un médecin.



## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Classe d'inflammabilité :**

Le produit est inflammable..

### **Prévention :**

Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

### **Moyens d'extinction appropriés :**

Extincteurs à gaz carbonique (mousse ou poudre sèche).

### **Moyens d'extinction déconseillés :**

Eau pulvérisée.

### **Mesures particulières de protection contre l'incendie :**

Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients menacés. En cas d'incendie, des gaz nocifs peuvent se former, ne pas les inhaler. Porter un appareil respiratoire de protection à réserve d'air autonome.

## **6. MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL**

### **Précautions individuelles :**

Aérer les locaux, ne pas fumer, éviter toutes sources d'inflammation, éviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux.

### **Précautions pour la protection de l'environnement :**

Éviter le rejet direct dans les égouts et le milieu naturel (eaux de surface et aux souterraines).

### **Méthodes de nettoyage :**

Recouvrir avec un absorbant inerte et non combustible (sable, poudre). Éviter toute source d'ignition.

## **7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

### **Manipulation :**

Prévoir une bonne aération des locaux. Il est conseillé d'utiliser des lunettes et des gants de protection. Tenir compte du point éclair pour la température d'utilisation du produit.

### **Stockage :**

Emballage plein, hermétiquement clos, à l'abri de la lumière, dans un local frais. Conserver à l'écart de toute flamme.

Matériaux d'emballage : Inox, verre, acier vernis, plastique, aluminium vitrifié.

## **8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION**

### **Valeurs limites d'exposition :**

Substance non concernée, dans l'état actuelle de nos connaissances.

### **Contrôle de l'exposition :**

Contrôle de l'exposition professionnelle :

- Protection respiratoire : Éviter d'inhaler des vapeurs chaudes. Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- Protection des mains : Le port des gants est recommandé.
- Protection des yeux : Le port des lunettes est recommandé.
- Protection de la peau : Le port d'une blouse est recommandé.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

- Protection de l'environnement : Pas de recommandation spécifique.



## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information générales :

- État physique : Liquide mobile, limpide
- Couleur : Jaune clair à jaune vert
- Odeur : Caractéristique, citronné, frais

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

- Point éclair : 53
- Densité (à 20°C) : [0.850;0.858]
- Hydrosolubilité : Insoluble
- Pouvoir rotatoire (°) : [+57;+66]
- Indice de réfraction (à 20°C) : [1.473;1.476]

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**Stabilité :** Produit stable, dans des récipients fermés, à l'abri de la lumière, à température stable et modérée.

**Réactivité :** Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'emploi.

**Durée de vie :** 1 an.

### Conditions à éviter :

Température excessive, flammes directes ou toute autre source de chaleur.

### Matières à éviter :

Agents fortement oxydants.

### Produits de composition dangereux :

Substance non concernée, dans l'état actuelle de nos connaissances.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Effet néfaste par ingestion :

DL 50 orale : NA

### Effet néfaste par contact cutané :

DL 50 dermique : NA

### Restriction IFRA :

Cette substance et/ou certains de ces composants sont concernés par le "Code of Practice" de l'IFRA Consultable sur le site internet : [www.ifraorg.org](http://www.ifraorg.org).

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### Écotoxicité :

R50-53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Mobilité :

Substance très volatile et de faible viscosité mais peu mobile dans le sol.

### Persistance et dégradabilité :

Pas de données disponibles en l'état actuel de nos connaissances.

### Potentiel de bioaccumulation :

Pas de données disponibles en l'état actuel de nos connaissances.



**Résultat de l'évaluation PBT :**

Non déterminé.

**Effets nocifs divers :**

Pas de données disponibles en l'état actuel de nos connaissances.

**13. ELIMINATION**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales :**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L.541-1 à l'Article L.541-50 se trouvant au livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

## 14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

Code tarif douanier : 33011310

### Transport par route ADR/RID :

Numéro UN : 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES  
 Classe(s) : 3  
 Groupe d'emballage : III  
 Code Tunnel : (D/E)



### Transport maritime IMDG :

Numéro UN : 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES  
 Classe(s) : 3  
 Groupe d'emballage : III  
 Polluant marin : Oui



### Transport aérien IATA :

Numéro UN : 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES  
 Classe(s) : 3  
 Groupe d'emballage : III



## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Composant(s) : Limonene,gamma-Terpinene.Peut provoquer des allergies.

Conformément à la directive de la CEE dite "Toutes préparations" 1999/45/CE et de ses adaptations et à la directive 2001/59/CE portant 28ème adaptation à la directive 67/548/CE "Substances dangereuses".

## 16. INFORMATIONS DIVERSES

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :(Législation : CLP)

H226 Liquide et vapeurs inflammables  
 H227 Liquide combustible  
 H303 Peut être nocif en cas d'ingestion  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 H313 Peut être nocif par contact cutané  
 H315 Provoque une irritation cutanée  
 H316 Provoque une légère irritation cutanée  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques  
 H401 Toxique pour les organismes aquatiques  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Texte intégral des phrases R citées en point 3 :

R10 Inflammable.  
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
 R65 Nocif: Peut provoquer une atteinte de poumons cas d'ingestion.



R38 Irritant pour la peau.

R50-53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.